

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 août 2014, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Madame Virginie Ashby
Monsieur Ziv Przytyk	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Ghislaine Leblond

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 août 2014**

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h33.

14 08 112

**2. Adoption de l'ordre du jour du 4 août 2014**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

**Que l'ordre du jour du 4 août 2014, soit adopté tel que présenté.**

- 1.- **Ouverture**  
**Mot de bienvenue du maire**
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
  - 5.1. **Génératrice Centre Communautaire**
    - 5.1.1. Résolution numéro 14-07-098 – exercice du droit de veto du maire
    - 5.1.2. Résolution adjudication de contrat
  - 5.2. **Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**
- 6.- **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook - 2014
    - 6.1.2. Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – Campagne de financement 2014
    - 6.1.3. Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – Tournoi de golf 2014
  - 6.2. **Règlement**
    - 6.2.1. Adoption Règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies
  - 6.3. **Divers**
    - 6.3.1. Résolution autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction dans le cadre du règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies
    - 6.3.2. Discussion appel d'offres collecte des déchets et du compost
    - 6.3.3. Régie Incendie Massawippi – appui à l'utilisation de gyrophares verts
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire

7.2. Rapport des conseillers

**8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

8.1 Dépôt du rapport mensuel

**9.- Rapport de la directrice générale**

9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

9.2. Résultat de l'appel d'offre sur invitation pour la fourniture de gravier

**10.- Trésorerie**

10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

**11.- Divers**

**12. Deuxième période de questions**

**13.- Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

14 08 113

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Roger Lagueux est venu exprimer son mécontentement face à l'état de certains des chemins de la municipalité. Monsieur le maire lui confirme qu'une vérification de l'état des chemins a été faite, mais qu'une seconde inspection sera faite dans les prochains jours.

14 08 114

**Levée de fonds – équipe de balle lente**

Madame Marie-Claude Lagueux vient présenter aux membres du conseil municipal son projet de levée de fonds afin de permettre à son équipe de balle lente de se rendre à un championnat à Orlando.

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que la municipalité loue le Centre Communautaire de Way's Mills au tarif de 100\$ à titre de soutien financier dans le cadre de la levée de fonds.

**Adoptée à l'unanimité**

14 08 115

**5.1.1. Résolution numéro 14-07-098 – exercice du droit de veto du maire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté, lors de sa séance du 7 juillet 2014, la résolution numéro 14-07-098 relative à l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette résolution, la Municipalité a requis et obtenu un avis juridique de ses procureurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur recommandation des procureurs de la Municipalité, Monsieur le Maire Johnny Pizar a exercé, en conformité à l'article 142 du *Code*

*municipal*, son droit de veto à l'égard de l'adoption de cette résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 142 du *Code municipal* exige que la décision soit soumise de nouveau pour reconsidération par le conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Résolution numéro 14-07-098 se lisait comme suit :

*«ATTENDU la résolution # 14-06-081 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une génératrice stationnaire ;*

*ATTENDU que la municipalité a reçu lesdites soumissions au plus tard, à 11h00 le 3 juillet 2014, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :*

	<i>Compagnie</i>	<i>Prix</i>	<i>Dépense nette</i>
<i>1</i>	<i>Le Groupe GE</i>	<i>31 995\$</i>	<i>33 182.24\$</i>
<i>2</i>	<i>Les Armatures Coaticook inc.</i>	<i>27 995\$</i>	<i>29 033.81\$</i>

*ATTENDU que la municipalité doit adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;*

*ATTENDU que l'installation électrique n'était pas incluse dans l'appel d'offres ;*

**POUR CES MOTIFS**

*Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,*

*Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;*

*D'octroyer ledit contrat de fourniture et d'installation d'une génératrice stationnaire à l'entreprise «Les Armatures Coaticook Inc.», au coût de 27 995\$ (plus les taxes applicables), pour une dépense maximale de 29 033.81\$.*

*D'octroyer le contrat pour l'installation électrique de la génératrice à monsieur Alain Dupont, au coût de 3 500\$, plus les taxes applicables.*

*Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer ces dépenses.*

**Adoptée à l'unanimité»**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de revoir à nouveau cette résolution pour tenir compte des recommandations de ses procureurs ;

**À ces causes,**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu ;**

Que le conseil confirme le droit de veto exercé par le maire et refuse de réadopter la résolution numéro 14-07-098. Celle-ci est donc nulle et non avenue.

**Adoptée à l'unanimité**

14 08 116

### **5.1.2. Résolution adjudication de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Barsnton-Ouest a demandé des soumissions par voie d'invitations pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice pour son Centre Communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de cet appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a requis et obtenu un avis juridique de ses procureurs ;

**CONSIDÉRANT** la non-conformité de la soumission dont le prix était le plus bas ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation électrique n'était pas incluse dans l'appel d'offres ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu ;**

Que le conseil octroie le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice stationnaire à l'entreprise «Le Groupe GE» au coût de 31 995\$ plus les taxes applicables, pour une dépense totale maximale de 33 182.24\$.

Que le conseil octroie le contrat pour l'installation électrique de la génératrice à monsieur Alain Dupont, au coût de 3 500\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise la directrice générale à payer ces dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

**14 08 117**

**6.1.1. Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook - 2014**

**ATTENDU** que les membres du conseil sont invités au souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook qui se tiendra le 7 août prochain au CRIFA;

**POUR CE MOTIF**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la directrice générale réserve un billet pour le souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook;

Que la municipalité autorise la dépense de 50\$ reliée à l'achat du billet du souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**14 08 118**

**6.1.2. Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – Campagne de financement 2014**

**ATTENDU** qu'à sa 27<sup>e</sup> année, la Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook profite plus que jamais des largesses de la population et remet en entier tous ses dons dans les mains des professionnels œuvrant quotidiennement au centre hospitalier ;

**ATTENDU** qu'annuellement la Fondation du CSSS verse plus de 100 000\$ aux endroits stratégiques et surtout dans les services à la population ;

**POUR CES MOTIFS**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 250\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.1.3. Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – Tournoi de golf 2014**

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

14 08 119

### **6.2.1. Adoption Règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies**

#### RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 245-2014 «Règlement relatif à la prévention des incendies» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 7 juillet 2014 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest ;

ATTENDU que la directrice générale rappelle l'objet du règlement soit la prévention des incendies;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le règlement numéro 245-2014 «Règlement relatif à la prévention des incendies» tel que présenté.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 245-2014, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.3.1. Résolution autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction dans le cadre du règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

### **6.3.2. Discussion appel d'offres collecte des déchets et du compost**

Les membres du conseil discutent de l'appel d'offres à venir quant à la collecte des déchets et des matières compostables.

### **6.3.3. Régie Incendie Massawippi**

Le document est déposé aux membres du conseil.

### **7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

### **7.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juillet 2014.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juillet 2014.

**9.2. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier**

**ATTENDU** la résolution #14-07-108 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 5 000TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 14h30 le 4 août 2014 et qu'une seule soumission a été reçue et a été ouverte publiquement le même jour à 14h35, à savoir :

**#3089-7128 Québec inc**  
**9.00\$/TM pour le gravier 0-3/4 (Mg20-B)**  
**5 000 TM x 9.00\$ = 45 000\$ plus les taxes applicables.**

**ATTENDU** que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**POUR CES MOTIFS,**  
**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**  
**Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat de fourniture de 5 000 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) au seul soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise #3089-7128 Québec inc, au coût de 9.00\$ la tonne métrique pour une dépense nette maximale de 46 669.81\$.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 7 juillet 2014 - #14-07 109	68 365.38\$
B)	Dépenses incompressibles	32 547.35\$
C)	Salaires juillet 2014	6 432.79\$
D)	Comptes à payer au 4 août 2014	45 577.06\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**À CES CAUSES,**  
**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,**  
**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 45 577.06\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

13. **Levée de la séance ordinaire du 4 août 2014**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h58.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**MAIRE**

---

**DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.**